

Impatiemment attendue par les praticiens, la Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs est enfin entrée en vigueur le 1er janvier de cette année, soit en même temps que le nouveau Code pénal suisse. Ce nouveau droit pénal des mineurs a non seulement été formellement retiré du Code pénal lui-même pour être transféré dans une loi à part entière, mais des modifications de fonds y ont été apportées, notamment quant à l'âge minimal de la responsabilité pénale, quant au règlement extrajudiciaire d'une affaire pénale, ainsi que – et surtout – en matière de droit des sanctions.

L'après-midi du 16 mars sera ainsi consacré à un tour d'horizon de ce nouveau droit pénal des mineurs. Les nouveautés dans le domaine de la réaction sociale face aux infractions commises par des mineurs pénaux y seront abordées autant d'un point de vue théorique que pratique, puisque les intervenants seront non seulement recrutés parmi les enseignants de notre Université, mais également parmi les praticiens, qui apporteront un éclairage sur les premières expériences d'application du nouveau droit.

Secrétariat  
de la Faculté de droit  
Université de Neuchâtel  
Madame Mary-Claire Girola  
Avenue du Premier-Mars 26  
2000 Neuchâtel



**cemaj** Centre de recherche  
sur les modes amiables et  
juridictionnels de gestion des conflits



## Le nouveau droit pénal des mineurs

Vendredi 16 mars 2007 à 14 h 00

13 h 30 Accueil des participants

14 h 00 Ouverture de la journée  
Professeur François Bohnet  
Université de Neuchâtel

14 h 10 Aperçu général du nouveau droit  
Professeur Yvan Jeanneret  
Université de Neuchâtel

14 h 45 Les sanctions : du monisme au dualisme  
M. Baptiste Viredaz  
Licencié en droit, collaborateur scientifique  
aux Universités de Zurich et de Lausanne

15h 30 Pause

16 h 00 La médiation pénale  
Professeur André Kuhn  
Universités de Neuchâtel et de Lausanne

16 h 45 Premières expériences pratiques  
M. Pierre Aubert  
Président du Tribunal de district de Neuchâtel  
Mme Sylvie Wegelin  
Juge au Tribunal de la jeunesse à Genève

17 h 30 Débat

18h 00 Clôture

Finance d'inscription (y compris pause et documentation) :

CHF 120.-- Stagiaires, assistants et étudiants : CHF 50.--

Délai d'inscription : 28 février 2007

Lieu : Aula de la Faculté de droit, Av. du 1er Mars 26, 2000 Neuchâtel

Renseignements :

Secrétariat de la Faculté de droit  
Madame Mary-Claire Girola  
Avenue du 1er-Mars 26  
2000 Neuchâtel  
Tel. : 032 / 718 1220  
Fax : 032 / 718 1221  
E-mail : mary-claire.girola@unine.ch

#### Carte d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer au secrétariat de la Faculté de droit, le cas échéant par fax, E-mail ou sur [www.unine.ch](http://www.unine.ch).

Je prendrai part à la journée du 16 mars 2007 et m'engage à verser la finance d'inscription au moyen du bulletin qui me sera adressé :

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal et localité : \_\_\_\_\_

Tél. professionnel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_